

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DANS LES INSTANCES PARITAIRES VÉRIFIER L'EFFECTIF DE MA COLLECTIVITÉ

Le **10 décembre 2026** aura lieu le renouvellement des **INSTANCES PARITAIRES** (Commissions Administratives Paritaires, Comité Social Territorial et Commissions Consultatives Paritaires)

Le nombre de représentants dans chacune de ces instances **dépend de l'effectif** des agents remplissant les conditions pour avoir la qualité d'électeur.

Cet effectif doit être apprécié au **1er janvier 2026**.

Le Centre de Gestion doit connaître TOUS les agents : stagiaires, titulaires, contractuels de droit public et de droit privé bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois.

⚠ Par conséquent, nous vous demandons, dans les meilleurs délais et en tout cas pour le **15 janvier 2026** **au plus tard**, de bien vouloir :

- Vérifier la liste de vos agents enregistrés dans l'application carrière AGIRHE du centre de gestion ;
- Mettre à jour directement les données personnelles de vos agents (Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département de naissance et nationalité) ;
- Ajouter un agent, si nécessaire ;
- Nous informer de la radiation d'un agent (mutation, retraite, démission...);
- Transmettre les actes nécessaires à la validation par le CDG.

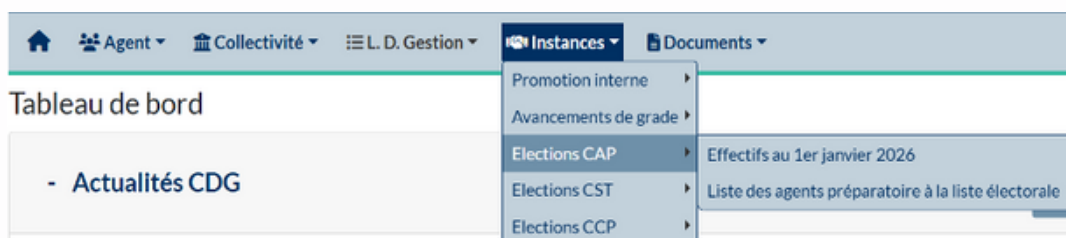
📢 **Guide utilisateur AGIRHE Carrière** est à disposition sur le site Internet du Centre de Gestion à la rubrique « Accès portails et animation réseaux » « Plateforme AGIRHE Carrières » « Guide utilisateur »

comment faire ↗

ÉTAPES

- Connectez-vous à AGIRHE et allez dans menu Instances
- **ÉLECTION CAP > Effectifs au 1er janvier 2026**

À renouveler pour **ÉLECTION CST** et **ÉLECTION CCP**.



Le service **GESTION DES CARRIERES** peut vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter !